

Rapport du
**Comité consultatif en matière
d'affaires francophones**

Soumis au

Gouvernement de la Saskatchewan



Janvier 2016

Immigration francophone

Lettre d'accompagnement

Monsieur Elhard,

Pour faire suite à la rencontre du Comité consultatif en matière d'affaires francophones tenue le 17 avril 2015, à Regina, j'ai le plaisir de déposer le présent rapport.

Dans le cadre du thème de l'immigration francophone, nous avons rencontré de hauts fonctionnaires du ministère de l'Économie ainsi que des organismes communautaires afin de discuter du développement et de la prestation de services et programmes en langue française qui faciliteraient le recrutement, l'établissement et la rétention d'immigrants francophones.

Nous sommes d'avis que les objectifs du Ministère et ceux de la communauté fransaskoise en cette matière sont complémentaires. La Saskatchewan se tourne de plus en plus vers l'immigration pour combler ses besoins sur le marché du travail et les nouveaux arrivants d'expression française contribuent à la vitalité et la revitalisation des collectivités francophones.

Au nom des membres du Comité, je suis heureux de vous présenter nos recommandations visant à appuyer l'immigration francophone.

Veillez agréer, Monsieur Elhard, mes salutations les meilleures.



Michel Dubé
Président du Comité consultatif

Janvier 2016

Résumé

Depuis dix ans, la Saskatchewan connaît une croissance économique impressionnante. Selon Statistique Canada, le PIB de la province a augmenté en moyenne de 2,5 p. 100 par an, de 2004 à 2014.¹ Pour soutenir cette croissance économique, la Saskatchewan s'appuie de plus en plus sur l'immigration afin de pourvoir des postes sur son marché restreint de la main-d'œuvre. Les francophones en Saskatchewan ont en commun ce même intérêt d'accroître l'immigration, étant donné que l'immigration francophone permet aux collectivités linguistiques minoritaires de s'épanouir et d'être dynamisées.

L'immigration en Saskatchewan a augmenté considérablement au cours de la dernière décennie. D'environ 2000 résidents permanents reçus en 2004, la province en accueille maintenant quelque 11 000 par an. L'immigration francophone a également connu une hausse au cours de cette même période, mais pas à un niveau aussi élevé, ce qui inquiète la communauté fransaskoise.

Après avoir rencontré le ministère de l'Économie en avril 2015, le Comité consultatif est d'avis que les objectifs provinciaux relatifs à la croissance de la population et au développement du marché du travail sont complémentaires à l'intérêt de la communauté francophone qui est d'augmenter la population d'expression française en Saskatchewan. Par conséquent, le Comité consultatif en matière d'affaires francophones a formulé des recommandations qui visent à répondre en partie aux besoins du marché du travail de la Saskatchewan en recrutant davantage de nouveaux arrivants d'expression française.

Recommandations :

1. Que le Ministère augmente ses missions de recrutement dans les pays francophones et prévoie la participation de représentants élus dans les missions à l'avenir.
2. Que le Ministère travaille en collaboration avec des employeurs et la communauté francophone en vue de procéder à une étude de viabilité du recrutement de travailleurs étrangers francophones. Les champions de cette étude pourraient ensuite la présenter à d'autres employeurs.
3. Que le Ministère travaille en collaboration avec la Commission d'apprentissage et de la reconnaissance professionnelle de la Saskatchewan (Saskatchewan Apprenticeship and Trades Certification Commission), les associations professionnelles et les pays francophones (p. ex. France, Maroc, République de Maurice) afin d'améliorer la mobilité de la main-d'œuvre internationale, de manière similaire aux travaux effectués au Canada dans le cadre du partenariat économique « New West Partnership » et de l'Accord sur le commerce intérieur.

¹ Ministère de l'Économie Economic Overview : <http://economy.gov.sk.ca/economicoverview>



4. Que le Ministère collabore avec le ministère de l'Enseignement supérieur et les établissements d'enseignement postsecondaire dans l'ensemble de la province et du pays, afin d'encourager les étudiants étrangers francophones à présenter une demande au Programme Candidats immigrants pour la Saskatchewan (PCIS).
5. Que le ministère de l'Économie adopte la cible du gouvernement fédéral de 4,4 p. 100 en immigration francophone et travaille avec ce gouvernement pour trouver des mesures novatrices permettant d'atteindre cet objectif.
6. Que le ministère de l'Économie œuvre à la promotion de la nouvelle sous-catégorie « Entrée express » du Programme Candidats immigrants pour la Saskatchewan (PCIS), dans les pays francophones afin d'augmenter les demandes de francophones.
7. Que le Ministère s'engage à consulter régulièrement les acteurs de l'immigration francophone pour veiller à ce que les nouveaux arrivants aient accès à des services équivalant à ceux que reçoivent les autres nouveaux arrivants aux Portes d'entrée en immigration.
8. Que le gouvernement de la Saskatchewan augmente les services en langue française dans les domaines de services essentiels destinés aux nouveaux arrivants francophones, p. ex. le ministère des Services sociaux, les sociétés d'État principales telles que SaskPower, SaskEnergy, SaskTel, SGI et eHealth.
9. Que le Ministère travaille avec le gouvernement fédéral et les autres partenaires afin d'offrir davantage de cours d'anglais langue seconde de niveau d'entrée aux nouveaux arrivants francophones.

On s'attend à ce que les projections de croissance démographique en plus d'un faible taux de natalité et d'une population vieillissante créent d'autres pressions sur les marchés de travail à l'échelle du pays, particulièrement dans les provinces telles que la Saskatchewan où le taux de chômage est peu élevé. L'immigration est de plus en plus essentielle à une économie croissante, et les nouveaux arrivants d'expression française constituent de bons candidats pour les raisons suivantes :

- le français est une langue officielle du Canada;
- le français est parlé dans quelque 70 pays et compte en moyenne 274 millions de locuteurs dans le monde;
- l'établissement et l'intégration sont facilités compte tenu des collectivités francophones partout dans la province.



Mandat du Comité

En 2003, le gouvernement de la Saskatchewan a adopté la Politique de services en langue française. En adoptant cette politique, le gouvernement s'est engagé à « améliorer les services offerts à la communauté francophone de la Saskatchewan afin d'appuyer le développement et la vitalité de cette communauté. »²

La Politique s'articule autour de trois domaines :

1. Communication;
2. Développement et prestation de services;
3. Consultation.

Le Comité consultatif en matière d'affaires francophones a pour mandat de conseiller le secrétaire législatif par l'examen et l'analyse de programmes et politiques afin d'encadrer la mise en œuvre de la Politique de services en langue française de la Saskatchewan.

Objectif de la réunion

Le 17 avril 2015, le Comité consultatif en matière d'affaires francophones a rencontré de hauts représentants du ministère de l'Économie et des organismes communautaires afin de s'entretenir sur le développement et la prestation de services et programmes en langue française qui faciliteraient le recrutement, la rétention et l'établissement des immigrants francophones.

À la suite de cette rencontre, le Comité consultatif en matière d'affaires francophones a formulé neuf recommandations, pour examen, destinées au secrétaire législatif responsable des affaires francophones.

² Politique de services en langue française du gouvernement de la Saskatchewan : <https://www.saskatchewan.ca/~media/files/executive%20council/bonjour/2%20politique%20slf%20%20fr%20mise%20a%20jour%2015%20mai%2009.pdf>



Situation actuelle

Les francophones font partie d'une longue histoire en Saskatchewan qui remonte à l'époque de la traite des fourrures et des voyageurs. Ils font partie intégrante du tissu économique de la province et ont souvent travaillé dans les domaines liés à la croissance économique. En plus de s'établir dans de nombreuses communautés agricoles, les francophones déménagent souvent dans l'Ouest canadien pour travailler dans les secteurs du pétrole et du gaz, de la construction et des mines, qui ne sont que quelques-uns des plus importants moteurs de l'économie de la province.

L'immigration est une préoccupation croissante des communautés francophones dans l'ensemble du pays. Les francophones représentent près de 5 p. 100 de la population canadienne à l'extérieur du Québec et l'immigration est essentielle pour assurer la vitalité et la revitalisation de leurs collectivités. Actuellement, seuls 2 p.100, environ, des nouveaux arrivants parlent français³, une situation qui réduit le poids démographique des collectivités francophones d'année en année.

Le Comité s'était penché, en 2010, sur la question de l'immigration et de la migration interprovinciale. Toutefois, il a décidé d'aborder de nouveau ce sujet étant donné l'évolution des circonstances. Il importe de souligner que certaines recommandations formulées dans le rapport de 2010 ont été mises en œuvre. Par exemple, la recommandation d'établir des liens étroits avec la République de Maurice a entraîné une augmentation des travailleurs mauriciens en Saskatchewan; de 2010 à 2014, 56 Mauriciens ont immigré en Saskatchewan, dont 21 sont des travailleurs qualifiés admis à titre de demandeurs principaux.

Le retrait du programme fédéral *Avantage significatif francophone* est un exemple de changements récents. Ce programme, qui rendait possible un traitement accéléré des demandes de travailleurs temporaires francophones, a été aboli en septembre 2014. Quelque 100 travailleurs qualifiés originaires de pays tels que la Tunisie, le Maroc, la République de Maurice, la France et la Belgique, ont profité de ce programme pour s'inscrire à d'autres processus d'immigration tels que le Programme Candidats immigrants pour la Saskatchewan (PCIS). Le délai d'exécution rapide était accueilli très favorablement par les employeurs ayant besoin de travailleurs.

En janvier 2015, le gouvernement fédéral a introduit son nouveau processus d'immigration économique, « Entrée express », qui vise à orienter des immigrants potentiels vers des emplois disponibles au Canada. À l'heure actuelle, il est difficile de déterminer à quel point ce nouveau programme peut être bénéfique aux nouveaux arrivants d'expression française, ou encore de quelle façon il pourrait servir à promouvoir l'immigration francophone.

³ Statistique Canada *Enquête nationale auprès des ménages : Tableaux de données* : <https://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/dp-pd/dt-td/index-fra.cfm>



Récemment, les autorités provinciales et fédérales ont discuté, à plusieurs reprises, de la possibilité de mettre en œuvre des mesures favorisant le recrutement et la rétention des nouveaux arrivants francophones.

Dans le cadre de notre rencontre avec le Ministère, les discussions ont porté sur le Programme Candidats immigrants pour la Saskatchewan (PCIS) et plus particulièrement sur les mesures possibles proposées par le Comité pour augmenter le nombre d'immigrants francophones qui arrivent en Saskatchewan en vertu du PCIS. Le Ministère a souligné le fait que le PCIS est un programme axé sur l'employeur qui met l'accent sur le recrutement de travailleurs pour pourvoir les emplois. Le Ministère a cherché aussi à obtenir des conseils sur la façon de faire voir aux employeurs la valeur ajoutée d'accueillir des employés francophones en Saskatchewan.

L'information obtenue des organismes francophones rencontrés a porté davantage sur la prestation de services en français offerts aux nouveaux arrivants. Certains représentants ont fait remarquer qu'ils manquaient de ressources pour offrir les services et se sont montrés critiques à l'égard des processus fédéraux d'immigration qu'ils qualifient de trop complexes et rigides.

L'immigration est essentielle à la croissance économique

La Saskatchewan a de plus en plus besoin d'immigrants pour pourvoir des postes sur son marché restreint de la main d'œuvre. La croissance projetée du Canada et les retraites futures devraient aggraver la situation. Selon les données des recensements de 2006 et 2011, l'immigration a représenté deux tiers de la croissance démographique du Canada durant cette période. De plus, Statistique Canada est d'avis qu'en raison des faibles taux de fécondité et du vieillissement de la population, l'immigration pourrait devenir le quasi unique moteur de la croissance démographique d'ici 20 à 30 ans.⁴

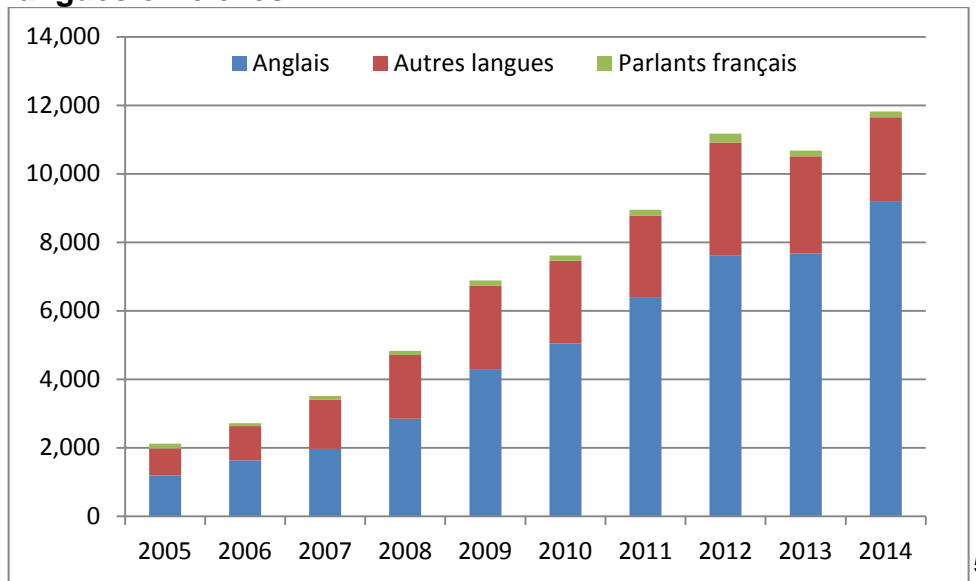
La population immigrée en Saskatchewan s'accroît rapidement; comme le montre le graphique 1, le nombre de nouveaux résidents permanents est passé de 1 943 en 2004 à 11 823 en 2014.

Au cours de cette même période, l'immigration francophone a connu une croissance du nombre d'immigrants, mais une baisse significative du pourcentage de l'immigration au total, ce dernier étant passé de 6,2 p. 100 en 2005 à 1,5 p. 100 en 2014.

⁴ Croissance démographique : l'accroissement migratoire l'emporte sur l'accroissement naturel : <http://www.statcan.gc.ca/pub/11-630-x/11-630-x2014001-fra.htm>

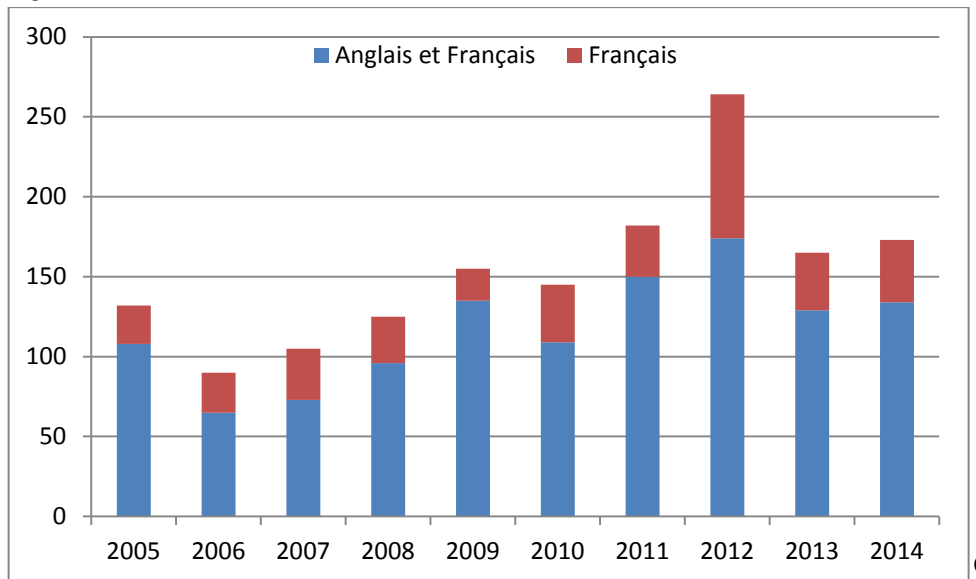


Graphique 1
Résidents permanents en Saskatchewan, 2004-2014 : Connaissance des langues officielles



5

Graphique 2
Résidents permanents bilingues et francophones en Saskatchewan : 2004-2014



6

⁵ La catégorie *parlants français* comprend les individus bilingues. Créé à partir de données trouvées sur : <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/statistiques/faits2014/permanents/13.asp>

⁶ Créé à partir de données trouvées sur : <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/statistiques/faits2014/permanents/13.asp>



Cette situation n'est pas exclusive à la Saskatchewan; partout au Canada, les gouvernements ont de la difficulté à faire augmenter leurs chiffres en matière d'immigration francophone. Dans le cadre de la récente réunion de la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne, en juin 2015, les gouvernements provinciaux et territoriaux ont lancé un appel à l'action et demandé au gouvernement fédéral de prendre des mesures concrètes dans le but d'atteindre sa cible d'immigration francophone (soit 4,4 p. 100 du nombre total d'immigrants à l'extérieur du Québec d'ici 2023⁷).

Qui sont les nouveaux arrivants?

Un nouvel arrivant francophone est un immigrant qui maîtrise bien la langue française. Les nouveaux arrivants viennent de différents milieux culturels et sont d'origines ethniques diverses. De plus en plus, les nouveaux arrivants d'expression française sont multilingues et le français n'est pas nécessairement leur langue maternelle.⁸

Présenter un argumentaire pour promouvoir le recrutement de travailleurs étrangers francophones

Recommandation 1

Que le Ministère augmente ses missions de recrutement dans les pays francophones et prévoie la participation de représentants élus dans les missions à l'avenir.

Selon l'*Organisation internationale de la Francophonie*, le français est parlé dans plus de 70 pays et compte environ 274 millions de locuteurs⁹. Compte tenu du besoin grandissant de travailleurs qualifiés et de l'importance de la dualité linguistique au Canada, le Ministère devrait multiplier ses efforts de recrutement dans les pays et les régions francophones. La mission qui s'est rendue à la République de Maurice en 2010 démontre que cibler des marchés francophones est avantageux non seulement pour les besoins du marché du travail de la Saskatchewan dans son ensemble, mais aussi pour la communauté fransaskoise.

⁷ 4,4 p. 100 représentent le poids démographique des collectivités francophones à l'extérieur du Québec.

⁸ Bien que la définition formulée par le Comité soit plus large que celle de CIC, elle reflète la vision d'inclusion de la communauté fransaskoise énoncée dans son Rapport final de la Commission sur l'inclusion de la communauté fransaskoise : <http://www.fransaskois.sk.ca/uploads/files/general/23//de-la-minorit-la-citoyennet.pdf>

⁹ Organisation internationale de la Francophonie : <http://www.francophonie.org/-Qu-est-ce-que-la-Francophonie-.html>



La participation de représentants élus aux missions peut accentuer l'importance des efforts de recrutement, y compris la couverture médiatique, et augmenter l'intérêt des employeurs ainsi que des candidats à l'immigration.

Recommandation 2

Que le Ministère travaille en collaboration avec des employeurs de la communauté francophone en vue de procéder à une étude de viabilité du recrutement de travailleurs étrangers francophones. Les champions de cette étude pourraient ensuite la présenter à d'autres employeurs.

Les employeurs de la Saskatchewan ont peut-être l'impression que recruter un nouvel arrivant francophone représente un risque en raison d'une barrière linguistique. Il existe en Saskatchewan des employeurs qui ont recruté des francophones et qui connaissent des cas de réussite. Inviter de tels employeurs à présenter leurs exemples à d'autres employeurs sensibiliserait ces derniers à la qualité de la main-d'œuvre francophone et à la facilité avec laquelle ces travailleurs s'acclimatent à leur nouvel environnement. Cela pourrait inciter des employeurs à participer à des missions de recrutement dans des pays francophones, telles que Destination Canada.

Le Comité invite le Ministère à communiquer avec l'Assemblée communautaire fransaskoise et le Conseil économique et coopératif de la Saskatchewan afin de mettre en place des moyens pratiques pour réaliser de telles actions.

Recommandation 3

Que le Ministère travaille en collaboration avec la Commission d'apprentissage et de la reconnaissance professionnelle de la Saskatchewan (Saskatchewan Apprenticeship and Trades Certification Commission), les associations professionnelles et les pays francophones (p. ex. France, Maroc, République de Maurice) afin d'améliorer la mobilité de la main-d'œuvre internationale, de manière similaire aux travaux effectués au Canada dans le cadre du partenariat économique « New West Partnership » et de l'Accord sur le commerce intérieur.

Il est certes plus facile pour les employeurs de recruter parmi les pays où la reconnaissance des diplômes et certifications et les processus d'immigration sont simples et rapides. Les ententes sur la mobilité de la main-d'œuvre entre la France et le Québec sont un exemple d'un système efficace. À ce jour, 20 professions telles que la dentisterie et la médecine ainsi que 48 métiers tels que la plomberie et le soudage sont visés par ces accords au Québec. L'amélioration de la réglementation portant sur la mobilité de la main-d'œuvre encouragera les employeurs à recruter davantage de francophones.

Afin de préparer le terrain pour cette initiative, le Comité propose au Ministère de démarrer un projet pilote avec des intervenants de l'industrie, des organismes de



certification et des organismes francophones en vue d'étudier les secteurs de l'économie où la demande est élevée et déterminer les bassins de main-d'œuvre potentiels dans des pays francophones.

Utiliser les programmes existants pour encourager l'immigration francophone

Recommandation 4

Que le Ministère collabore avec le ministère de l'Enseignement supérieur et les établissements d'enseignement postsecondaire dans l'ensemble de la province et du pays, afin d'encourager les étudiants étrangers francophones à présenter une demande au Programme Candidats immigrants pour la Saskatchewan (PCIS).

Les étudiants internationaux s'avèrent de bons candidats à l'immigration pour deux raisons : ils sont qualifiés et déjà intégrés. La sous-catégorie Expérience en Saskatchewan du PCIS peut accepter jusqu'à 1000 demandes d'étudiants par année. De la promotion et de la publicité en langue française dans les universités et les collèges peuvent aider la province à retenir les étudiants francophones qui souhaitent demeurer en Saskatchewan.

Recommandation 5

Que le ministère de l'Économie adopte la cible du gouvernement fédéral de 4,4 p. 100 en immigration francophone et travaille avec ce gouvernement à trouver des mesures novatrices permettant d'atteindre cet objectif.

L'immigration francophone est importante pour la vitalité des collectivités linguistiques minoritaires. Selon la tendance actuelle en Saskatchewan, environ 1,8 p. 100 des nouveaux arrivants parlent français.¹⁰

Le gouvernement fédéral a établi la cible de 4,4 p. 100 pour l'immigration francophone au total à l'extérieur du Québec. Toutefois, depuis que le Comité directeur Citoyenneté et Immigration Canada - Communautés francophones en situation minoritaire a proposé cette cible, en 2003, son échéance a été repoussée de 2008 à 2023.¹¹

Le Comité consultatif est d'avis que la Saskatchewan devrait viser la cible du gouvernement fédéral afin de maintenir l'équilibre provincial actuel qui représente environ 5 p. 100 des résidents de la province (soit quelque 50 000 locuteurs de langue française). Le Comité considère cette cible comme un objectif réaliste

¹⁰ Moyenne de nouveaux arrivants d'expression française (y compris les nouveaux arrivants bilingues) : 2010-2014 : <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/statistiques/faits2014/permanents/13.asp>

¹¹ Cadre stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire : <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/publications/etablissement/cadre-minoritaire.asp>



étant donné que la province a déjà connu (en 2005) un taux d'immigration francophone allant jusqu'à 6,2 p. 100.

Établir une cible permettra à toutes les parties intéressées de suivre les progrès et d'adopter des actions stratégiques. Les recommandations soumises dans le présent rapport pourraient aider la province à atteindre son objectif ciblé. Par exemple, les programmes existants tels que l'Entrée express et le Programme Candidats immigrants pour la Saskatchewan serviraient de moyens pour accroître l'immigration francophone.

Recommandation 6

Que le ministère de l'Économie œuvre à la promotion de la nouvelle sous-catégorie « Entrée express » du Programme Candidats immigrants pour la Saskatchewan (PCIS), dans les pays francophones afin d'augmenter les demandes de francophones.

Pour 2016, le gouvernement de la Saskatchewan a atteint son seuil de 500 demandes de candidats au titre de la sous-catégorie Entrée express du PCIS. Cette sous-catégorie qui n'exige pas d'avoir une offre d'emploi au préalable permet au Ministère de mettre l'accent sur d'autres facteurs importants à une intégration réussie tels que l'éducation, l'expérience de travail, la connaissance de la langue, les liens familiaux et l'adaptabilité.

La promotion de cette catégorie dans des pays francophones engendrerait une augmentation des demandes de résidence permanente par des candidats francophones en plus de fournir au Ministère une occasion manifeste d'augmenter l'immigration francophone. La mise en application de la cible de 4,4 p. 100 représenterait 22 des 500 demandes.

L'expérience récente du gouvernement du Nouveau-Brunswick démontre que cette approche est possible. Cette province a récemment annoncé qu'elle utiliserait la nouvelle catégorie Entrée express pour augmenter son nombre d'immigrants francophones. Parmi les 425 personnes invitées à présenter une demande au titre de cette catégorie en 2015, 20 p. 100 étaient des francophones.¹² Pour sélectionner ses candidats de la catégorie Entrée express, le Nouveau-Brunswick a recours à un système de points d'appréciation similaire à celui utilisé en Saskatchewan.

¹² Acadie nouvelle - Immigration : plus de 20 % de francophones grâce à Entrée express : <http://www.acadienouvelle.com/actualites/2015/07/14/immigration-plus-de-20-de-francophones-grace-a-entree-express/?pgnc=1>



Garantir le succès de l'immigration

Recommandation 7

Que le Ministère s'engage à consulter régulièrement les acteurs de l'immigration francophone pour veiller à ce que les nouveaux arrivants aient accès à des services équivalant à ceux que reçoivent les autres nouveaux arrivants aux Portes d'entrée en immigration.

Les programmes et la réglementation d'immigration sont souvent sujets à modifications. Il est donc important, pour cette raison, que le Ministère consulte régulièrement les intervenants de l'immigration francophone. De telles consultations permettent de faire en sorte que les nouveaux arrivants d'expression française ne soient pas désavantagés par rapport aux nouveaux arrivants anglophones en ce qui a trait aux obstacles d'ordre procédural et à la qualité des services. Le Ministère devrait également s'assurer que l'Assemblée communautaire fransaskoise (ACF) reçoive les mêmes renseignements et outils que les Portes d'entrée en immigration (Immigration Gateways), pour s'assurer que l'ACF puisse offrir le même niveau de services.

De l'avis du Comité, les consultations auprès des organismes francophones, particulièrement de l'ACF, seraient avantageuses avant que soient modifiées la législation et la réglementation portant sur l'immigration.

Recommandation 8

Que le gouvernement de la Saskatchewan augmente les services en langue française dans les domaines de services essentiels destinés aux nouveaux arrivants francophones, p. ex. le ministère des Services sociaux, les sociétés d'État principales telles que SaskPower, SaskEnergy, SaskTel, SGI et eHealth.

Les nouveaux arrivants sont parfois confrontés à des obstacles à la communication avec des organismes gouvernementaux pour traiter leurs besoins essentiels et immédiats, tels que l'aide sociale, les services publics (gaz et électricité), l'inscription à l'assurance-maladie, etc. Ces organismes gouvernementaux doivent s'assurer que les nouveaux arrivants obtiennent toute l'information nécessaire pour accéder à ce genre de services, ce qui peut se faire de diverses façons, notamment :

- Des interactions directes avec du personnel francophone;
- Des documents et des formulaires d'inscription en français;
- Des publicités et des campagnes publiques.



Les services en français dans ces domaines sont importants en raison du niveau d'interaction avec le public et de la nature délicate des renseignements communiqués.

Recommandation 9

Que le Ministère travaille avec le gouvernement fédéral et d'autres partenaires afin d'offrir davantage de cours d'anglais langue seconde de niveau d'entrée pour les nouveaux arrivants francophones.

Les compétences en anglais sont essentielles à l'intégration des nouveaux arrivants francophones. Après avoir consulté les intervenants en immigration, il a été déterminé qu'en général, il n'y a pas assez de classes d'anglais langue seconde de niveau d'entrée. De plus, les temps d'attente pour ces cours sont trop longs. Par ailleurs, on s'inquiète que pour libérer des places au sein de ces classes, certains nouveaux arrivants soient placés dans des cours plus avancés malgré le niveau insuffisant de leurs compétences linguistiques.

Le Ministère finance environ 20 p. 100 des cours d'anglais langue seconde offerts aux nouveaux arrivants. La plupart d'entre eux suivent des cours dans le cadre du programme CLIC (Cours de langue pour les immigrants du Canada) financé par le gouvernement fédéral. Compte tenu de la hausse d'immigration en Saskatchewan au cours de la dernière décennie, le nombre des nouveaux arrivants nécessitant des cours d'anglais langue seconde a énormément augmenté. Le Ministère devrait collaborer avec les établissements d'enseignement francophones et autres partenaires en vue d'offrir des cours d'anglais langue seconde conçus pour les nouveaux arrivants francophones. L'avantage de travailler avec des établissements d'enseignement francophones est d'avoir accès à des formateurs francophones, ce qui accélère l'apprentissage des nouveaux arrivants francophones.

Conclusion

De l'avis du Comité, il est de plus en plus nécessaire pour la province de continuer à se montrer proactive en matière d'immigration économique en accueillant la main-d'œuvre qualifiée dont elle a besoin. Cependant, il faudrait qu'un accent plus important soit mis sur les pays francophones dans le cadre des efforts de recrutement.

La province évolue rapidement et le gouvernement provincial estime qu'au cours des cinq prochaines années, les possibilités d'emploi s'élèveront à près de 95 000 en raison de l'expansion économique et de l'attrition (surtout le remplacement de travailleurs partis à la retraite). L'emploi est bien sûr un élément essentiel pour faire de l'immigration une réussite, mais il n'est pas le seul élément. Les nouveaux arrivants dans la province auront des besoins divers et leur offrir des services dans une langue qu'ils connaissent contribuera à leur



intégration. La responsabilité d'offrir des services gouvernementaux aux nouveaux arrivants francophones ne repose pas uniquement sur le ministère de l'Économie; tous les organismes du gouvernement partagent la responsabilité de leur intégration et adaptation.

Prochaines réunions

Les membres du Comité se réunissent environ trois fois par an. La prochaine réunion est prévue pour le mois de novembre 2015.

Le Comité compte produire un rapport semblable pour chacune des réunions thématiques, lequel contiendra des recommandations au secrétaire législatif responsable des affaires francophones.



COMITÉ CONSULTATIF EN MATIÈRE D'AFFAIRES FRANCOPHONES

LISTE DES MEMBRES

Michel Dubé (président), Prince Albert

Originaire de Duck Lake, en Saskatchewan, monsieur Dubé œuvre dans la communauté fransaskoise depuis longtemps, particulièrement dans les secteurs de l'éducation et du développement communautaire. Il a été membre élu de l'Assemblée communautaire fransaskoise (ACF) de 1999 à 2010. Tout d'abord élu député communautaire représentant le district de Prince Albert, il a ensuite été président de l'ACF de 2006 à 2010. M. Dubé est actuellement président de la Société canadienne-française de Prince Albert.

Monsieur Dubé a déjà été journaliste, expert-conseil ainsi qu'entrepreneur. Il a été propriétaire de plusieurs entreprises entre autres d'une ferme maraîchère et d'une pourvoirie de pêche. Il est maintenant propriétaire d'un petit magasin de produits locaux et exploite une ferme de bisons au nord de Prince Albert.

Élizabeth Perreault, Bellevue

Élizabeth Perreault et son mari sont propriétaires exploitants d'une ferme près de Bellevue. M^{me} Perreault a fait du bénévolat au sein de nombreux organismes dans sa communauté, dont l'association francophone locale et l'école francophone de sa région. Elle représente la région scolaire de l'école St-Isidore (Bellevue) au Conseil scolaire fransaskois depuis 2008.

Martin Prince, Delmas

Martin Prince est un des propriétaires de Prince Valley Farm Ltd., une exploitation agricole familiale. Titulaire d'un baccalauréat en science politique et en histoire de l'Université d'Ottawa, il est aussi bachelier ès sciences (entreprises agricoles et gestion des aliments) de l'Université de l'Alberta. Il a siégé au Comité consultatif provincial sur la jeunesse (Provincial Youth Advisory Committee) de 2001 à 2003. M. Prince est bénévole au sein de sa paroisse, du centre communautaire francophone local ainsi qu'à l'école francophone de sa région. Lui et sa femme ont quatre enfants.



Luc Leblanc, Regina

Luc Leblanc est originaire du Nouveau-Brunswick où il a obtenu une certification à la fabrication des tôles (ferblantier) et plus tard un sceau rouge sur son certificat de compagnon d'apprentissage. Il est actuellement président de Luxury Mechanical/LMC Projects, une entreprise spécialisée en systèmes de ventilation mécanique des habitations. En tant que bénévole, il siège au conseil d'administration du Centre éducatif Gard'Amis, il est aussi entraîneur de ringuette. M. Leblanc et sa femme ont travaillé avec des jeunes aux prises avec la toxicomanie. Il donne régulièrement des conférences dans le cadre de tels programmes à Portage Atlantique, un centre de réadaptation en toxicomanie pour adolescents, et du programme de soutien aux parents.

Jean Nepo Murwanashyaka, Regina

Monsieur Murwanashyaka a vécu dans plusieurs pays et régions du Canada avant de venir s'établir à Saskatoon et ensuite à Regina. Travaillant au sein d'une firme d'ingénieurs du secteur minier, il a acquis connaissances et expertise en gestion de projets, en génie des procédés et en analyse de problèmes. M. Murwanashyaka est aussi très actif au sein de la communauté franco-africaine de la Saskatchewan.

Guylaine Patenaude, Saskatoon

Originaire du Manitoba, madame Guylaine Patenaude est devenue Fransaskoise d'adoption dès son tout jeune âge. Elle a œuvré pour l'Association jeunesse fransaskoise pendant plus de 10 ans et a tout récemment reçu sa certification en coordination d'événements spéciaux. En 2010, Guylaine a été lauréate du prix Jeune femme remarquable du Canada décerné par l'Alliance des femmes de la francophonie canadienne.

Joanne Perreault, Hoey

Madame Joanne Perreault a œuvré pendant plus de 10 ans à l'Assemblée communautaire fransaskoise (ACF), dont plusieurs années en tant que directrice adjointe. Œuvrant toujours dans la communauté fransaskoise, M^{me} Perreault vit à Hoey où elle travaille à son propre compte, en offrant des services de consultation et de coordination.

Françoise Sigur-Cloutier, Regina

Originaire de la France et établie en Saskatchewan depuis plus de vingt ans, madame Sigur-Cloutier a œuvré dans le milieu communautaire francophone, tant sur la scène provinciale que nationale. Ayant terminé des études postsecondaires en philosophie et en éducation, M^{me} Sigur-Cloutier a également étudié dans le domaine de l'administration. Elle a travaillé à titre de directrice des communications à Radio-Canada. Elle y travaille encore actuellement à titre de consultante. M^{me} Sigur-Cloutier est présidente de l'Assemblée communautaire fransaskoise.

